

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2023

**2023.02.08.011**

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DES AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 8 février 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Nathalie LOUVEL, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Agnès DUMONT représentée par Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nathalie LOUVEL



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article 2121-29

Vu l'avis de la commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Considérant que les activités poursuivies par le service urbanisme intéressent les affaires de la Commune ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

**PREND ACTE** des autorisations d'urbanisme délivrées sur l'année 2022

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nathalie LOUVEL

Jeanne BECART

*Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 09/02/2023*

*Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 09/02/2023*